

Observations du public concernant l'enquête publique relative à l'implantation d'une plate-forme bi-modale sur la commune belge de Comines-Warneton à proximité des communes françaises de Deûlémont, Frelinghien, Warneton et Comines

Le 6 septembre 2018

Observation n° 9 :

Élu.e.s du groupe Europe Écologie – Les Verts de la Métropole européenne de Lille, nous tenons à exprimer notre opposition au projet de construction d'une plateforme portuaire à Warneton à plusieurs titres.

Premièrement, les relevés de qualité de l'air réalisés par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) montrent que Comines-Warneton est la commune du Hainaut dans laquelle l'air s'est le plus dégradé entre les périodes 2010-2012 et 2012-2014. Les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer).

Le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de CO₂ dans l'atmosphère aux niveaux national ou européen. En revanche, au niveau local, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Clarebout Potatoes. Par conséquent, ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans la région, en particulier à Warneton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de CO₂ de l'usine CL Warneton déjà en hausse significative. Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population environnante, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les dix prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 hectares de terres agricoles.

Deuxièmement, ce projet se situe sur une zone humide et inondable ; zone importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Les zones humides sont des puits de carbone et participent donc à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la Lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. Une fois bétonnée, cette zone humide ne sera plus en mesure de remplir ses fonctions écosystémiques pourtant irremplaçables.

Troisièmement, la vallée de la Lys, très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. Le projet de plateforme bimodale aura pour effet de dégrader significativement le cadre de vie des habitant.e.s, y compris celui des habitant.e.s de Deûlémont, situé de l'autre côté de la Lys.

D'ailleurs, quatrièmement, il s'inscrit dans une dynamique totalement inverse à celle de l'installation à Deûlémont d'un belvédère avec vue sur la Lys financé les Voies navigables de France. Il entre aussi en contradiction avec les projets transfrontaliers que sont CORRID'OR (renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys), LINBATYS (lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys) et LYSE (lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser).

Enfin, ce projet n'est rien d'autre qu'un cadeau à l'entreprise Clarebout Potatoes qui pourra, sur la base de cette plateforme, justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production, alors qu'elle génère déjà de nombreuses nuisances sonores, visuelles et olfactives au détriment des riverains. Les modalités de sa production vont par ailleurs à l'encontre de la politique de circuits-courts que la Métropole européenne de Lille cherche à privilégier.

Avec l'assurance de nos sentiments respectueux,

Lise Daleux

Présidente du Groupe Europe Écologie – Les Verts

